

A Lizy-sur-Ourcq, le 24 novembre 2014

Collège Camille Saint-Saëns
1 avenue du général de Gaulle
77440 Lizy-sur-Ourcq

Les enseignants

À

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

Sous couvert de
Monsieur le Principal du collège (et par
voie directe, par nos représentants des
personnels au CDEN).

Objet : situation du collège de Lizy-sur-Ourcq et redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire.

Monsieur le Préfet,

Nous sommes profondément affectés et dévalorisés en apprenant la sortie de ZEP de notre établissement RRS et APV en établissement,

« Le décrochage est la marque la plus insupportable de l'inégalité scolaire. Un fléau que nous allons vaincre ensemble » Najat Vallaud-Belkacem 21/11/14

Classé Réseau de Réussite Scolaire depuis 1999, notre collège est situé sur la commune de Lizy-sur-Ourcq, canton du nord-est de la Seine-et-Marne. Nous sommes conscients de ne peut-être pas rencontrer les mêmes difficultés que les collèges situés dans les zones urbaines de notre académie, toutefois nous aimerions attirer votre attention sur certaines spécificités propres à notre établissement.

Première problématique : l'isolement.

L'isolement géographique du canton de Lizy-sur-Ourcq est réel (environ 70 kilomètres de Paris pour plus d'une heure et demie de transport en commun, environ 20 km de la première ville : Meaux). Cela impacte nettement la vie des familles et des élèves dont nous avons la charge. Temps de transports et horaires décalés rendent parfois très difficile le suivi scolaire pour certains enfants.

Cet isolement géographique vaut aussi pour l'équipe éducative. Chaque année, un nombre non négligeable de postes peine à trouver preneur, y compris par des contractuels, que les distances depuis leur domicile, peuvent effrayer. Par exemple, en 2013-2014, un poste de mathématiques a été occupé par trois collègues contractuels différents et depuis la rentrée, le BMPd'allemand est resté non pourvu.

Malgré la classification APV, le renouvellement de l'équipe éducative est déjà conséquent. A titre d'exemple, 30 % de départ pour la seule rentrée 2014-2015 et environ 20% pour les années précédentes.

Une perte du statut Éducation Prioritaire induit fatalement une dégradation très nette de nos conditions de travail, par conséquent de la réussite des élèves et de l'attractivité de l'établissement. De fait, le renouvellement des personnels sera accentué, ce qui ira totalement à l'encontre des discours officiels appelant d'un vœu pieux à la stabilité des équipes éducatives.

Deuxième problématique : l'inscription d'une culture urbaine dans la désaffiliation culturelle de la ruralité profonde.

Un des critères requis pour entrer en éducation prioritaire est de faire partie d'une Zone Urbaine Sensible. Certes notre situation est celle d'une zone rurale, mais Lizy-sur-Ourcq est aussi une cité avec 40% de logements sociaux, avec des envies et des modes de vie urbains, importés loin de tout. Cela est source de mal être et de frustration. En effet, une partie importante de nos élèves est issue de familles récemment installées dans la commune et les environs, ayant quitté les départements de la petite couronne parisienne à la suite des politiques de rénovation urbaine. Ils sont venus pour certains avec leurs difficultés, sans retrouver ici l'encadrement social, médical et l'infrastructure adéquat pour l'accueil de ces nouvelles populations issues des grands ensembles proches de Paris.

Par ailleurs, notre établissement accueille un certain nombre d'élèves d'un foyer pour l'enfance rattaché au département de Seine-Saint-Denis. Confrontés à leurs propres difficultés familiales et souvent sociales, ces élèves cumulent souvent de grandes lacunes scolaires.

Il semble évident que les difficultés sociales de notre territoire (un taux des professions et catégories professionnelles défavorisées avoisinant les 40%, un taux de chômage de 14% (le plus fort du distric)et donc supérieur à la moyenne nationale, etc) , associées à l'isolement géographique et culturel forment un véritable creuset pour l'échec scolaire et contribuent à renforcer les inégalités scolaires. Au final, *plus de 40 % des 15-24 ans sont non diplômés dans le canton* (voir la carte du rectorat Atlas académique des risques sociaux et de l'échec scolaire), sources d'inégalités sociales futures.

Troisième problématique : l'école reste le passage obligé vers un avenir plus lumineux.

Notre isolement géographique a un impact direct sur les représentations "du monde extérieur" de la part de nos élèves.

L'isolement culturel (facteur aggravant d'échec scolaire) que vos services ont relevé (voir la carte du rectorat Atlas académique des risques sociaux et de l'échec scolaire) s'observe notamment dans les choix d'orientation de nos élèves. Trop souvent la peur de l'éloignement, les pousse à refuser des filières dont l'enseignement n'est pas dispensé dans le secteur et à s'orienter par défaut selon le seul critère de la proximité géographique. Ainsi, comme le souligne l'audit réalisé à la demande de la rectrice en 2013/2014, nos élèves préfèrent les filières professionnelles, se trouvant sur des sites peu éloignés à des filières générales se trouvant à Meaux soit une vingtaine de kilomètres. De fait le taux d'accès en CAP est deux fois supérieur à la moyenne académique et le taux d'élèves passant en 1ereS est seulement de 16% contre le double au niveau académique.

Notre situation est inquiétante mais grâce à notre statut Éducation Prioritaire et les moyens alloués, nous tentons d'atténuer ces inégalités.

Ainsi, nos élèves peuvent bénéficier d'un enseignement dans des classes aux effectifs réduits. Grâce aux moyens humains alloués nous pouvons travailler en collaboration avec les assistants pédagogiques et mettre en place des dispositifs permettant d'apporter un enseignement plus différencié et personnalisé en dédoublant certaines classes .

Par ailleurs, notre dotation horaire globale prenant en compte notre typologie permet à nos élèves de bénéficier d'heures d'enseignement supplémentaires dans les matières des épreuves écrites du brevet. Elle nous permet également de mettre en place des projets de classe favorisant l'ouverture culturelle de nos élèves (participation au dispositif « dix mois d'école et d'opéra », classe théâtre, etc).

Ces nombreux projets, aménagements horaires et autres dispositifs d'aide sont un véritable atout pour nos élèves, une chance supplémentaire donnée à leur réussite et une possibilité

certaine d'atténuer autant que possible les inégalités sociales.

Notre investissement est sans faille, mais rendu possible par les moyens humains et horaires accordés par le label Éducation Prioritaire.

Certains indicateurs laissent à penser que nos efforts ne sont pas vains. Ainsi, la situation disciplinaire est en nette amélioration (15 conseils de discipline en 2011-2012, 10 conseils de discipline en 2012-2013, 6 conseils de discipline en 2013-2014). De plus, depuis trois ans nous obtenons de meilleurs résultats au Diplôme National du Brevet (64,8 % d'élèves diplômés en 2012, 70,1 % d'élèves diplômés en 2013, 76 % d'élèves diplômés en 2014). Ces résultats restent toutefois fragiles et en dessous de la moyenne académique.

Difficultés sociales, isolement géographique et culturel, résultats scolaires plus que fragiles, voilà les raisons de notre placement en Éducation Prioritaire. Ces obstacles n'ont pas disparu, au contraire, ils sont toujours plus prégnants et frappent de plein fouet nos élèves.

La suppression du statut Éducation Prioritaire marque sans conteste un coup sévère porté à l'ensemble de notre communauté éducative. Il nous semble tout à fait incompréhensible et pour le moins injuste de devoir sacrifier la réussite de nos élèves les plus fragiles.

Nous déployons des efforts conséquents pour la réussite nos élèves. Il serait illusoire de nous demander de faire équivalent ou mieux avec des moyens réduits et des conditions de travail très dégradées. La bonne volonté a ses limites : celles des réalités sociales et territoriales.

Dans la décision de la Ministre de l'Éducation Nationale et de la Rectrice, nous y voyons une profonde injustice sociale et éducative.

Nous sommes anéantis d'une telle méconnaissance de nos problématiques, d'une telle absence de reconnaissance de notre travail en zone difficile. Aussi, nous demandons que le collège Camille Saint-Saëns maintienne son statut Éducation Prioritaire.

Nous aurions aimé compter sur vous, Monsieur le Préfet, dans la défense de la situation des zones rurales de la Seine-et-Marne.

Dans l'espoir que notre appel soit entendu, nous vous prions Monsieur le Préfet de croire en notre profond respect.

Les enseignants du collège Camille Saint-Saëns de Lizy-sur-Ourcq.